

n°31 DÉCEMBRE 2024

La revue des  
propriétaires privés

# Parlons Forêts

CNPF  
Auvergne  
Rhône-Alpes

DOSSIER :  
Nouveau climat,  
nouvelles essences



# Soyons optimistes !

Jean-Pierre Loudes © CNPF



Anne-Marie Bareau.

La forêt et les forestiers sont confrontés à de nombreux enjeux et plus particulièrement à l'impressionnante rapidité du changement climatique qui se traduit par des phénomènes de dépérissement, des attaques parasitaires, un climat extrême. C'est dans ce contexte que notre délégation a lancé une étude dont le but consistait à identifier les **essences rares et atypiques déjà en place qui ont un potentiel intéressant** dans le cadre de l'adaptation des forêts au changement climatique. C'est un travail que nous avons réalisé pendant trois ans, avec le soutien financier de la Région. L'objectif était d'élaborer un protocole et de réaliser des relevés terrain sur toute la région pour repérer ces essences soit parce qu'elles sont « rares » (très peu présentes dans le territoire régional, voir national), soit « atypiques » (absentes dans certains secteurs de la région, mais communes dans d'autres). Après avoir observé et analysé leur comportement de croissance et sanitaire, une liste d'essences ciblées **comme potentiellement « bonnes candidates »** en fonction de critères stationnels et de projection climatique a été définie. Ce travail cherche à diffuser une information technique issue des observations de terrain aux propriétaires et professionnels de la gestion forestière. Ce numéro de *Parlons Forêts* y est consacré. **Je tiens à remercier la Région pour cet accompagnement** dans cet exercice de terrain qui nous permet des observations concrètes, utiles à la forêt et à l'orientation des conseils aux forestiers.

À la suite de la démission de Laurent Wauquiez, un nouveau président de Région a été élu en la personne de **Fabrice**

**Pannekoucke**. Savoyard convaincu de la ruralité, il avait la charge de l'agriculture mais nous pouvons compter sur sa formation forestière pour poursuivre le travail engagé avec la Région d'autant plus que **Philippe Meunier** a été reconduit à son poste de vice-président en charge de la forêt. Nous ne manquerons pas de les accueillir en forêt et leur adressons tous nos vœux de réussite.

Nous avons également salué l'arrivée d'une nouvelle ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, **Annie Genevard**. Élu de Franche Comté, elle connaît bien les problématiques rurales et territoriales. Nous lui avons fait savoir notre attachement à la poursuite de la politique forestière engagée et notamment le soutien au renouvellement forestier nécessaire au maintien des puits de carbone et d'un matériau renouvelable. Dans un contexte budgétaire contraint **nous espérons le maintien de notre plafond d'emploi et de subvention pour charge de services publics alors qu'un amendement gouvernemental au projet de loi initial prévoit une diminution de treize ETPT. Nous regrettons toutefois que la dynamique engagée dans le cadre de nos nouvelles missions de lutte contre l'incendie et de baisse du seuil des plans simples de gestion n'ait pas conduit à conforter nos effectifs et ce malgré un large soutien parlementaire.**

Mais au-delà des turbulences budgétaires, nous devons persévérer dans notre mission d'accompagnement de la forêt privée face au changement climatique. **Je formule le vœu d'une politique forestière continue et stable qui permettra la conservation d'une ressource durable et de ses éco-bénéfices.**

Très bonne année à tous.

**Anne-Marie Bareau**

Présidente du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes



c/o CNPF Auvergne-Rhône-Alpes  
Maison de la Forêt et du Bois  
10, allée des Eaux et Forêts  
63370 LEMPDES  
Tél. +33 (0)4 73 98 71 20

Directrice de publication :  
Anne-Laure Soleilhavoup

Secrétaire de rédaction :  
Jean-Marc Levold  
Tél. +33 (0)4 72 53 60 90  
jean-marc.levold@cnpf.fr

Comité de rédaction :  
Anne-Marie Bareau, Michel Rivet,  
Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes,  
Alain Csakvary, Monique Garon  
(CNPF Auvergne-Rhône-Alpes)

Crédit photo couverture :  
Olivier Martineau © CNPF

Conception graphique/Impression :  
Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert

Publicité :  
ARB Publicité : Agrapole - 23, rue Jean  
Baldassini - 693654 Lyon cedex 07  
Tél. : +33 (0)4 72 72 49 07  
Contact : Christophe Joret  
cjoret@arbpub.fr

Numéro tiré à 13 000 exemplaires  
Revue trimestrielle - N° ISSN 3002-1340



Retrouvez Parlons Forêts et les actualités  
du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes sur :  
<https://auvergnhonealpes.cnpf.fr/>

Trois suppléments départementaux sont  
 joints à Parlons Forêts : Forêts de l'Ain  
 - Forêts privées de la Loire - Forêt privée  
 du Rhône

Textes, photos et illustrations du journal :  
tous droits réservés.  
Toute utilisation nécessite une  
autorisation préalable.

« Parlons Forêts », la revue du Centre National de la Propriété Forestière - délégation Auvergne-Rhône-Alpes

Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €

Mme, M. : ..... Adresse : .....

..... Code postal : ..... Commune : .....

Tél. : ..... Mobile : ..... E-mail : .....

S'abonne à « Parlons Forêts en Auvergne-Rhône-Alpes » et recevra les 4 prochains numéros.

Le bulletin accompagné du règlement est à adresser au siège de « Parlons Forêts en Auvergne-Rhône-Alpes » / CNPF :

Parc de Crécy - 18, avenue du Général de Gaulle - 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex. Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.

NB - un prix préférentiel est réservé aux adhérents des structures professionnelles, sous conditions. Pour plus de renseignement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat.

# Adapter les priorités du CNPF aux enjeux climatiques

Après avoir occupé différents postes dans l'administration au niveau départemental et régional, Anne-Laure Soleilhavoup a dirigé le CRPF Auvergne de 2012 à 2016. Depuis 2017, elle est directrice du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes.

## Comment le CNPF Auvergne-Rhône-Alpes contribue à la mise en œuvre de la politique forestière d'adaptation des forêts privées au changement climatique ?

C'est un enjeu majeur et prioritaire et nous y contribuons dans le cadre de nos missions et des orientations fixées par le code forestier et par le Programme national de la forêt et du bois 2016-2026, avec la mise en œuvre de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique. C'est un objectif fort de notre Contrat d'Objectif et de Performance avec l'État 2022-2026. Cela place notre établissement comme référent technique de la sylviculture durable et de l'adaptation des forêts au changement climatique et de leur contribution à son atténuation. Nous travaillons en Auvergne-Rhône-Alpes sur un territoire forestier riche et diversifié, mais aussi fragile face au dérèglement climatique. Les forêts privées qui recouvrent 2 millions d'hectares sont caractéristiques de grands massifs montagneux, de plaines, mais aussi de forêts méditerranéennes. Avec cette topographie et géologie très contrastée et ces conditions climatiques variées, c'est à la fois un risque et un atout pour l'avenir des forêts régionales. Riche de toute cette diversité, nous avons mis en œuvre **une stratégie pour agir face aux enjeux de l'adaptation des forêts privées au changement climatique**. Notre objectif est basé sur **quatre orientations**, mieux **connaître, anticiper, tester et transmettre**.

## Quelles sont vos actions régionales ?

Nous avons planifié un programme d'actions basé sur ces quatre orientations. En premier lieu, il faut déjà **connaître ce qui existe et ce qui fonctionne ou non**. Pour cela nous avons mis en œuvre pendant trois ans, avec le soutien financier de la Région, un travail sur **l'identification de peuplements existants rares et atypiques qui ont un potentiel intéressant**. C'est le dossier de ce numéro de *Parlons Forêts* qui permettra notamment de porter à connaissance aux propriétaires et gestionnaires ces travaux. Des fiches techniques par essences seront diffusées par la suite.

Il est important aussi de mieux connaître le comportement de certaines essences supposées être mieux adaptées aux évolutions climatiques dans notre région, comme **par exemple le chêne rouge**. Une étude a été finalisée cette année avec le soutien financier de la DRAAF, une synthèse des résultats notamment sur les aspects production et divagation sera publiée.

**La deuxième orientation** que nous avons souhaitée, c'est pouvoir anticiper. **Anticiper le renouvellement des peuplements en danger**. Pour cela nous avons engagé cette



Anne-Laure Soleilhavoup.

Jean-Pierre Loudes © CNPF

année un travail ciblé **sur les pessières**. Avec le soutien financier de la DRAAF, il s'agit d'apporter **des propositions sylvicoles aux propriétaires et gestionnaires** pour des travaux d'adaptation des peuplements d'épicéa au changement climatique, dans la perspective des atteintes de scolytes. **Anticiper également** avec le soutien de la DRAAF, les besoins d'accéder aux massifs forestiers, avec en continu un travail d'animation par les techniciens du CNPF pour la réalisation de projets de desserte forestière. Cette année, nous avons recruté une référente DFCI, et des actions de préventions pourront être mieux développées.

**La troisième orientation, c'est de pouvoir expérimenter de nouvelles techniques** et aussi créer de la mémoire pour les nouvelles générations de forestiers. **Le programme CISyFE (catalogue d'initiatives sylvicoles face aux évolutions climatiques)** avec le soutien de la DRAAF et en partenariat avec l'ONF qui se termine en 2024 permettra de mettre en avant différentes initiatives sylvicoles inspirantes pour les gestionnaires et les propriétaires. Avec le soutien de certains Conseils départementaux, nous mettons également en place **des placettes d'expérimentations** pour tester différents essais de plantation de nouvelles essences forestières.

Enfin, il faut arriver à **transmettre les connaissances et convaincre les propriétaires** à agir avec la diffusion et la vulgarisation de tous ces résultats. Nous organisons des réunions sur le terrain adaptées, des formations à la gestion forestière, des colloques comme par exemple ceux de restitution du programme CISyFE. Plus largement nous diffusons les résultats via des fiches techniques, notre site internet et les dossiers thématiques du journal *Parlons Forêts* en Auvergne-Rhône-Alpes envoyé à plus de 10 000 propriétaires forestiers.

Propos recueillis par Jean-Pierre Loudes, CNPF

# Essences rares et atypiques en Auvergne-Rhône-Alpes, des éléments précieux pour l'avenir

En Auvergne-Rhône-Alpes, les aléas du changement climatique obligent les forestiers à revoir leurs scénarios. Dans bien des massifs (et de plus en plus) l'avenir de certaines essences qui constituent les peuplements régionaux est remis en cause. **Quelles essences en place vont le mieux supporter les changements et quelles autres possèdent de bons potentiels de remplacement ?**

Pour parvenir à préserver l'avenir du patrimoine forestier, de la production de bois pour l'industrie et l'environnement forestier régional, il faut pouvoir disposer d'informations et d'éléments actualisés.

Pour tenter de répondre à ces questions on peut par exemple réaliser des plantations expérimentales et observer plus tard ce qu'il advient dans cinq ans, quinze ans... (des programmes sont réalisés au CNPF ou à l'ONF depuis de nombreuses années et d'autres adaptés à la situation sont en cours).

**Mais est-il dès maintenant possible de tirer profit de l'existant, c'est-à-dire du comportement d'essences en place qui ont déjà vécu et qui dans leur milieu ont déjà réagi (bien ou mal) face aux aléas du changement climatique qui sévit depuis une vingtaine d'années ?**

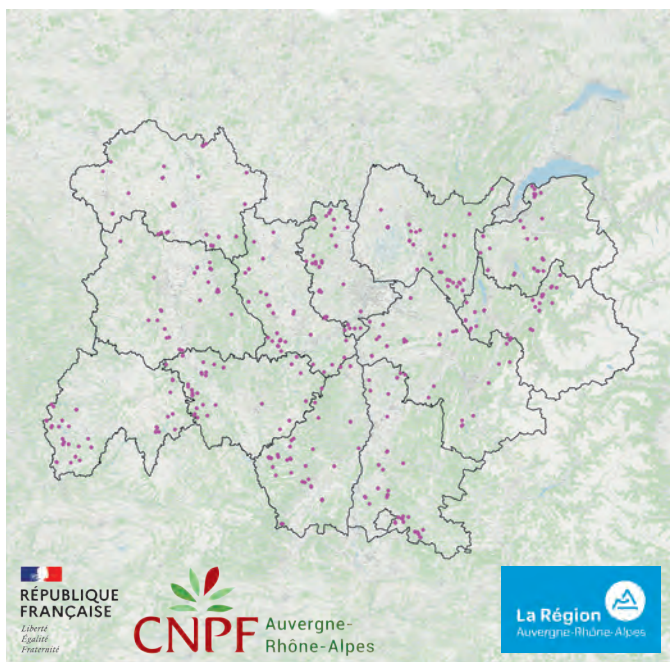
En 2020 le CNPF a proposé à la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** de participer à un programme de recherche sur le terrain de peuplements constitués d'essences rares et atypiques, potentiellement porteurs d'éléments de compréhension et de programmation pour l'avenir. Les moyens apportés par la Région ont permis au CNPF d'effectuer

recherches, relevés et analyses, dans tous les départements de 2021 à 2023. Des essences rarement utilisées en plantation ou en situation atypique ont pu être recensées par les techniciens du CNPF sur le terrain, grâce aux initiatives passées de nombreux propriétaires privés. Environ 1000 placettes dans 400 peuplements ont pu être mesurées dans le territoire régional où la forte variabilité des forêts de plaine, de l'étage collinéen ou du montagnard, ou en supra-méditerranéen crée des situations de terrain très hétérogènes pour les essences.

Il reste encore beaucoup à faire dans le contexte du climat en évolution, mais ce travail de mesures et d'analyses a permis **d'accéder à une compréhension plus fine du comportement d'essences connues, de préciser les limites d'essences à éviter et de vérifier les capacités d'adaptation prometteuses de certaines essences pour l'avenir**. Des résultats partagés avec toute la filière\*.

**Philippe Couvin**  
philippe.couvin@cnpf.fr

\* des Webinaires ont été organisés avec la DRAAF en 2022-2023-2024. Des réunions de transfert d'expérience sont proposées par le CNPF dans les départements à l'attention des associations de propriétaires, des professionnels et des élus des territoires concernés.



Carte régionale des placettes mesurées d'essences rares ou atypiques, 2021-2023.

## Liste des essences observées

- Calocèdre
- Cèdre de l'Atlas
- Chêne chevelu
- Chêne pédonculé
- Chêne pubescent
- Chêne rouge d'Amérique
- Chêne vert
- Cryptomeria du Japon
- Cyprès de Lawson
- Douglas
- Epicea commun
- Epicea d'Orient
- Érable plane
- Érable sycomore
- Mélèze d'Europe
- Pin d'Alep
- Pin de Salzmann
- Pin laricio de Calabre
- Pin laricio de Corse
- Pin maritime
- Pin noir d'Autriche
- Pin sylvestre
- Robinier faux-acacia
- Sapin de Bornmüller
- Sapin de Céphalonie
- Sapin de Nordmann
- Sapin noble
- Sapin pectiné
- Séquoia géant
- Tsuga heterophylla
- Tulipier de Virginie

# Recommandations pour le contexte collinéen et bas-montagnard

**Actuellement, un des challenges pour le propriétaire forestier privé est de choisir des essences qui sont à la fois capables de résister aux stress de gel et hydriques. Est-ce utile de rappeler que tout miser sur une essence « loterie » est risqué ? De même que la monoculture sur de grandes surfaces !**

L'enquête et les mesures dans les peuplements d'essences rares et atypiques menés par la délégation régionale du CNPF permettent d'affiner les conseils aux propriétaires forestiers privés et de les partager avec les professionnels de la gestion forestière et la filière.

Notre étude dresse principalement des constats de mauvaise croissance ou d'état sanitaire pour des essences installées parfois dans un climat favorable à l'époque mais qui est devenu trop chaud ou sec, et quelquefois dans des sols inadaptés !

Par exemple **le cèdre de l'Atlas est ressorti avec le moins bon état sanitaire**. Considéré comme un champion de la résistance à la sécheresse, il a été installé dans les pires stations et 25-30 ans plus tard, son état de croissance et sanitaire laisse clairement à désirer dans de nombreuses parcelles.

Tout comme le sapin de Nordmann ou le cyprès de Lawson qui sont des résineux exigeant de bonnes stations avec environ 1 000 mm de précipitations annuelles.

Les espèces supportent un certain inconfort (trop chaud/froid, faim/soif, coup de soleil...) **mais de manière ponctuelle**, cela s'appelle la tolérance. Cette notion se juxtapose à la préférence, c'est-à-dire aux conditions optimales de développement. Négliger la prise en compte de l'autécologie dans les projets de reboisement n'est plus permise.

Concernant **le douglas en station chaude** (basse altitude, versant chaud...) que nous avons également enquêté, les conclusions convergent ; dès lors que les températures moyennes annuelles dépassent 10,5 °C et que simultanément les précipitations moyennes annuelles sont en dessous de 1 100 mm, l'essence présente des problèmes sanitaires.

Les autres facteurs de contraintes dans ces cas sont l'exposition sud, les pentes faibles ou nulles (0-30 %), la topographie (haut et mi-versant), la profondeur de sol (~ 55 cm), la pierrosité grossière... principalement.

Dans la plupart des cas de mauvais état sanitaire relevés, d'autres facteurs peuvent intervenir (manque de sylviculture, tassement du sol...).

L'analyse des causes est fine, attention à ne pas tirer de conclusions trop rapidement. Il faut être prudent et bien tenir compte de l'ensemble des besoins actuels des essences et des contraintes futures avant de s'engager.

De manière générale, nous recommandons :

- de réaliser un diagnostic de sol et de climat pour le projet (se faire accompagner par un technicien du CNPF, ou réaliser le diagnostic avec un gestionnaire forestier professionnel),
- d'envisager le mélange à la plantation à chaque fois que cela est possible et de maintenir la diversité lors des entretiens, le maintien de quelques feuillus (bouleaux, châtaignier...) dans une plantation de résineux n'a rien de dégradant,
- de préserver le sol du tassement provoqué lors de l'exploitation, de décompacter avec un potet travaillé. **Les conditions d'intervention en exploitation ou en préparation doivent être respectées : sol ressuyé, machines légères, intervention minimaliste sur la surface et la pelle de 25 tonnes pour l'ouverture des potets n'est pas totalement recommandable. Le sol, c'est le capital, préservons-le !**

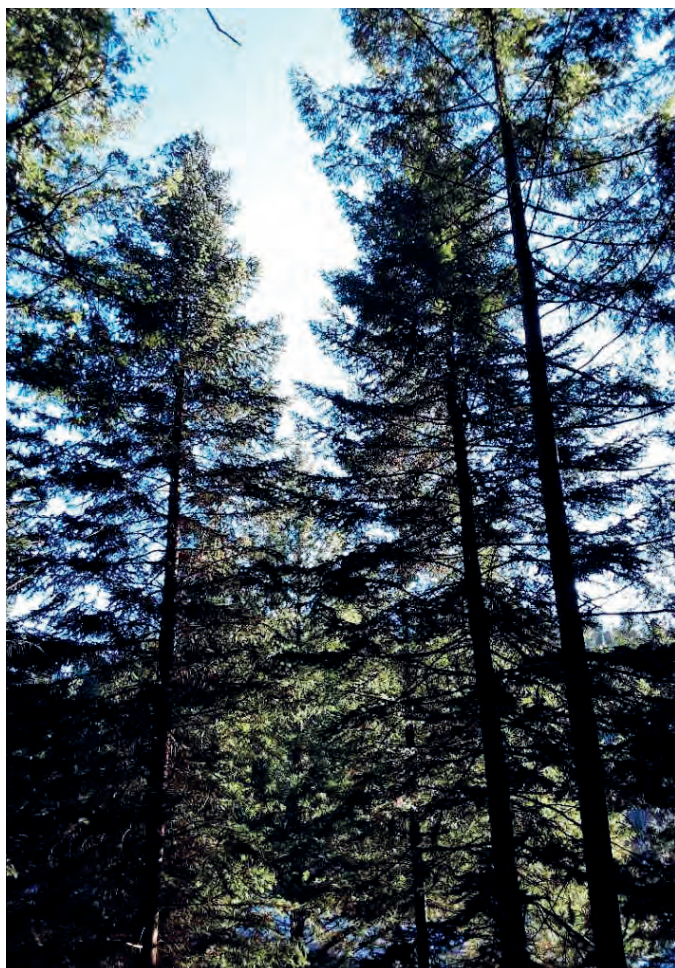


*Plantation mélangée de cèdre et pin laricio.*

Adrien Bazin © CNPF

Avec une altitude moyenne de 735 mètres, la région Auvergne-Rhône-Alpes est majoritairement représentée par le contexte des « **plaines et collines** ». Cette zone s'étend jusqu'à 900 m d'altitude et est caractérisée par des étés secs, chauds, et des hivers doux et plutôt humides. La répartition des pluies en période hivernale ou estivale est irrégulière d'une année à l'autre avec parfois de forts déficits qui entraînent des conséquences pour les arbres soit en période estivale, soit au moment du débourrement. Les forêts de ces territoires sont les premières impactées par les conséquences du changement climatique et pour certains secteurs depuis déjà plus de 20 ans. Malheureusement elles seront d'autant plus concernées dans un avenir proche.

Pour ce contexte des « **plaines et collines** », **notre étude confirme le potentiel productif et le bon comportement sanitaire (au moins pour l'instant) des essences suivantes** : chênes pubescent, rouge d'Amérique et chevelu, pins maritime, laricio de Corse et de Calabre, d'Alep, noir d'Autriche, sapins de Céphalonie et de Nordmann, cèdre de l'Atlas sous réserve, et plus ponctuellement car très peu présent le calocèdre, à condition que leurs exigences soient respectées. Nos travaux ont également porté sur **les mélanges des essences précédemment citées** avec plusieurs parcelles de différentes associations et proportions entre essences comme : pin laricio de Corse + chêne rouge d'Amérique,



*Douglas et sapin de Nordmann.*

Adrien Bazin © CNPF

sapin de Céphalonie + sapin de Nordmann, cèdre de l'Atlas + pin laricio de Corse par exemple. Nous confirmons également que le comportement est globalement bon à très bon, avec une bonne complémentarité et finalement moins de concurrence que supposée même pour des essences avec des différences de croissance juvénile (douglas et sapin de Nordmann par exemple).

Pour les projets de boisement dans ce contexte, nous recommandons donc l'emploi simultané de quelques-unes de ces essences en fonction de la réalité des contraintes locales de sol et de climat. Une plantation mélangée dans l'étage collinéen avec du pin maritime et du chêne rouge d'Amérique pour 55 et 35% respectivement, complété avec 10% de sapin de Céphalonie n'a rien d'extravagant. Voici un exemple qui permettrait d'installer un capital productif, avec une marge de manœuvre entre le pin et le chêne au cas où un des deux soit en difficulté. Si tel est le cas, celui qui sera favorisé assurera l'économie, l'autre l'éducation, le sapin la diversification.

Le « **bas montagnard** » est l'autre contexte dominant de notre région. Avec une altitude allant de 900 à 1400 mètres, il se caractérise par des conditions climatiques plus tamponnées, notamment grâce à l'altitude et aux températures moyennes annuelles. Parmi les essences que nous avons suivies dans notre étude, le douglas et l'érable sycomore font leur entrée, le sapin de Bornmüller remplace celui de Céphalonie et nos recommandations sont les mêmes. Prenons un instant pour évoquer le cas du sapin noble (*Abies procera*) ; **ce sapin est très exigeant en eau et supporte très mal la chaleur, le comportement des jeunes plantations jusque 30-35 ans est relativement bon, puis dans l'âge adulte des mortalités apparaissent suite à des épisodes de stress**. Nos observations ne sont pas sans rappeler les constats déjà faits sur le sapin de Vancouver (*Abies grandis*), en conséquence, nous n'encourageons pas les installations du sapin noble (ni du *grandis*) !

Enfin, plusieurs plantations mélangées que nous avons suivies dans ces deux contextes sont issues du regarni l'année suivant la plantation avec différentes essences que celle installée au départ. Voici une autre technique simple et peu couteuse qui a également le mérite d'être peu engageante en terme de préparation de chantier.

Pour conclure, nous invitons les propriétaires qui reboisent à prendre le temps de la réflexion, les schémas qui ont fonctionné par le passé ne sont plus complètement d'actualité, les grandes essences connues (sapin pectiné, épicéa commun, chêne pédonculé...) peuvent avoir leur place, en mélange par exemple, uniquement si les conditions sont réunies. Enfin de nombreuses options (essences, proportions, schéma de plantation...) sont disponibles avant de passer dans l'expérimentation. D'ailleurs, pour les propriétaires qui souhaiteraient tester, le CNPF Auvergne-Rhône-Alpes accompagne déjà de nombreux projets et dispose d'une solide expérience à ce sujet.

# Le pin maritime en Auvergne-Rhône-Alpes, constats positifs !

Le pin maritime était un candidat potentiel à mieux connaître car il avait été repéré par les techniciens dans des secteurs où on ne l'attendait pas, avec des peuplements âgés de bois de qualité.

On connaît les grands peuplements de pin maritime des Landes où il a démontré ses capacités à produire sur les sols plutôt pauvres de cette région, où règne toutefois un climat océanique marqué. Réputé aussi pour supporter des contraintes climatiques fortes, ces qualités étaient-elles vérifiables dans nos secteurs où les variables sont importantes ?

Suite aux relevés, nous avons constaté qu'en effet sur des sols modestes (sols pauvres) il conserve une croissance correcte avec en moyenne 0,5 m/an dans sa jeunesse, réduite après 40 ans.

Les parcelles situées sur des secteurs à faible pluviométrie sont en bon état et malgré les sécheresses estivales et les chaleurs estivales fortes, il a gardé un bon comportement, sans dépérissement.

**Toutefois attention, les mesures ont révélé que ces besoins modestes et cette résistance sont vite dépassés si le pin maritime ne dispose pas d'au moins 40 cm (libres) de profondeur de sol !**

Inutile de prendre le risque de le planter sur des sols maigres et pierreux défavorables face aux excès du climat : risques potentiels plus élevés de dégâts dus aux insectes ou champignons.

Il est aussi à réserver aux zones de plaines et de piémont (< 800 m...). Avec une température moyenne annuelle de 11-15°C il reste en effet sensible aux grands froids durables, de moins en moins fréquents mais ce risque est toujours possible dans les secteurs d'altitude. Il faut aussi être attentif au risque de gelées tardives. Donc pour un boisement attention à la provenance des plants (graines), l'origine France landaise est adaptée avec dans la liste MFR, PPA -VG-008,-010,-012,-020 selon disponibilités... (plusieurs origines non adaptées, Portugal, Espagne, Italie...).

Héliophile il se plante en plein soleil. Une pluviométrie annuelle de 850mm lui convient bien. Un sol meuble permet sa réussite, décompacter à la plantation (potets travaillés). Il est intolérant au calcaire.

Dans l'ensemble des relevés, rien à signaler en lien direct avec le changement climatique. Les dégradations qui ont pu être constatées sont légères et concernent un manque d'aiguilles. Les mesures ont permis de vérifier que le tempérament du pin maritime en fait un bon candidat pour valoriser les stations devenues difficiles (climat) en plaine et en zone de piedmont, en boisement en plein et en diversification pour la production de bois de qualité. De plus il faut



Philippe Couvin © CNPF

*Peuplement âgé de pin maritime en Haute-Loire, à 500 m d'altitude.*

noter que dans les secteurs où le pin sylvestre a été très atteint par les canicules de 2023, les quelques parcelles de pin maritime existantes ont elles très bien résisté.

**Les enseignements tirés des peuplements mesurés dans plusieurs de nos départements confortent les bonnes capacités du pin maritime pour réaliser des plantations d'avenir dans la région.**

**La détection de peuplements âgés a permis également de prouver que la croissance et l'obtention de gros bois de qualité est possible à condition de laisser vieillir les peuplements.**

**Philippe Couvin**  
philippe.couvin@cnpf.fr

## Et le pin d'Alep...

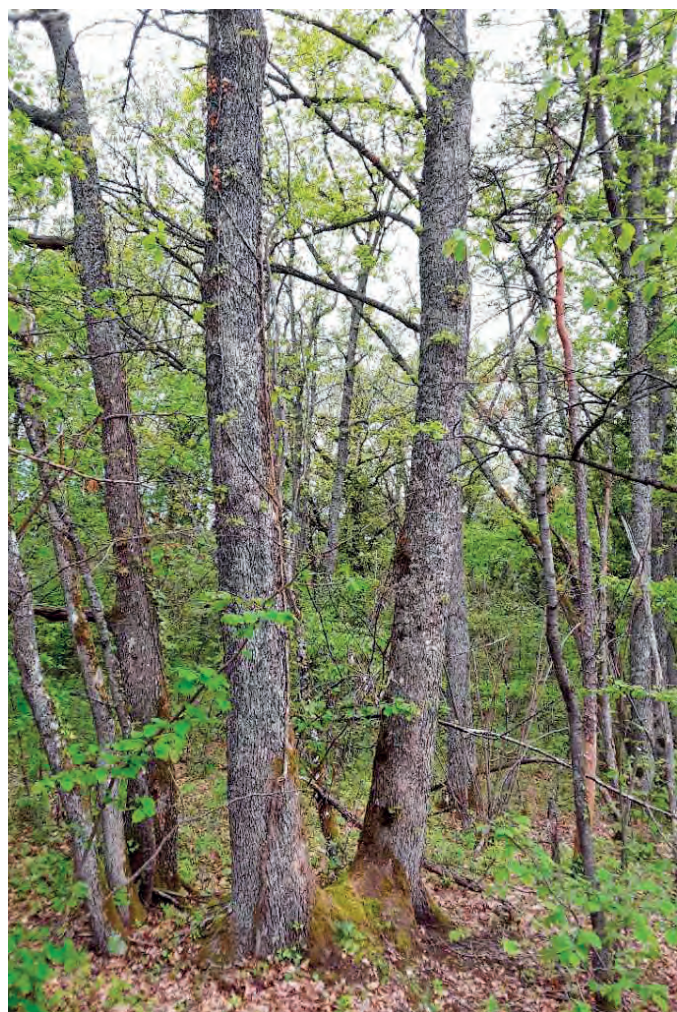
Présent naturellement en AURA dans le sud Drôme, il montre une bonne résistance à la sécheresse et à la chaleur. Bien que cantonné aux stations les plus pauvres, il présente un **bon état sanitaire**. Ainsi, certains gestionnaires et propriétaires forestiers commencent à **installer cette essence**, dans un contexte de changement climatique, notamment **en plantation mélangée**. Cette essence est à suivre de près d'autant plus que son bois a été classé en 2018 pour une utilisation **en structure dans la construction**.

# A la découverte du chêne pubescent dans les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme

Le chêne pubescent a été fortement étudié depuis 2010 avec les travaux menés par l'Institut du développement forestier qui ont montré :

- les capacités de croissance du chêne pubescent sur des bons sols sont équivalentes aux chênes sessiles et pédonculés,
- la qualité du bois du chêne pubescent est très proche des autres chênes de pays,
- sa forte présence dans les secteurs plus soumis à la sécheresse et une très faible présence sur les sols à excès temporaires d'eau pendant l'hiver.

Lors du lancement de l'étude régionale de recensement des essences atypiques, nous avons voulu connaître sa localisation. L'exploitation des données de l'Inventaire Forestier National nous a révélé sa présence sur l'axe de la Limagne dans le département du Puy-de-Dôme, région plus chaude et moins arrosée, avec une remontée en altitude jusqu'à 800 m



Chênes pubescents.

Jean-Baptiste Reboul © CNPF

dans la région de Saint-Nectaire (versant ouest sous effet foehn). Dans le département de l'Allier, l'espèce est anecdotique, relevée uniquement dans la continuité de la Limagne et sur les versants exposés sud des gorges de la Sioule. Son aire de présence locale correspond bien à des secteurs plus chauds et plus secs. **Une surprise de l'exploitation de ces données est qu'un certain nombre de ces peuplements faisaient plus de 15 m de haut, tordant le cou à l'idée d'une essence rachitique ne poussant pas.** C'est pourquoi nous avons décidé lors de cette étude entre 2021 et 2023 de prospecter les zones de présence du chêne pubescent pour juger du potentiel de cette essence.

Cette prospection a été riche d'enseignements. En effet, nous avons identifié des peuplements de chêne pubescent que nous considérons pour l'instant comme des peuplements de chêne pédonculé ou de chêne sessile. Il s'est avéré que dès que les peuplements de chêne pubescent poussent sur des sols profonds d'au moins 40 cm et sans excès de pierrosité, il existe un potentiel de balivage (sélection) des plus belles tiges. **On a pu observer des tiges d'un diamètre supérieur à 30 cm avec une hauteur grume potentielle de 6 à 8 m.** La plupart des peuplements visités ne sont pas gérés ou ponctuellement mais avec une gestion en taillis avec ponctuellement des coupes de bois de chauffage.

Le chêne pubescent est une espèce pionnière, héliophile qui peut s'hybrider au chêne pédonculé et chêne sessile. Sur le terrain, nous avons pu voir cette hybridation s'exprimer avec des individus aux caractéristiques intermédiaires. Par exemple dans l'Allier sur un relevé, nous sommes passés rapidement d'un peuplement de chêne pubescent sur le haut de versant exposé sud à un peuplement plutôt à majorité de chêne sessile. **Ce processus d'hybridation fait partie du phénomène d'adaptation du complexe des chênes blancs aux changements climatiques.**

Des plantations et expérimentations de chêne pubescent ont été faites depuis 2021 sur l'Allier avec les aides pour le renouvellement des chênaies déperissantes. Un bilan de ces introductions sera nécessaire dans les années à venir. Il faut conserver l'information sur l'origine et conditionnement des plants qui jouera sur la réussite/forme des plantations. Ces plantations sur parfois des contextes stationnels où l'essence au niveau national est moins fréquente (sables acides ou sol avec excès d'eau hivernal à moyenne profondeur) seront riches d'enseignements, avant de généraliser l'usage de cette essence pour favoriser les processus d'adaptation des chênaies (migration assistée.)

Jean-Baptiste Reboul  
jean-baptiste.reboul@cnpf.fr



## Quelques résultats issus de l'étude régionale

Les mesures concernent **23 essences principales et leurs mélanges** (quand ils étaient présents) et ont permis de préciser ou de confirmer les exigences de sol et de climat pour certaines essences peu connues. Les besoins doivent donc être appréhendés simultanément, un peu comme une liste à cocher : précipitations annuelles, températures annuelles, gel/neige, profondeur de sol, substrat, pH, engorgement... autant d'éléments qui influencent les possibilités de croissance et de vigueur des arbres. Comme évoqué en page 5, les essences tolèrent un certain inconfort de manière temporaire. Installer une essence dans le plus grand confort actuel lui permettra plus facilement de récupérer après un stress voire de tolérer de l'inconfort dans l'avenir. Installer une essence sous contraintes déjà existantes, c'est lui donner moins de chances de récupération quand elles s'accroîtront.

<p>Le <b>chêne chevelu</b> (<i>Quercus cerris</i> L.) Bonnes potentialités, à tester/ installer en mélange Différentes provenances (dont France) <small>Mireille Mouas © CNPF</small></p>		<p>Préfère : sols ≥ 40cm ; assez indifférent à la nature Précipitations annuelles &gt; 600 mm (thermophile, tolère climat avec déficit hydrique modéré) Climat des peuplements observés : 11°C, 830mm/an - Bon état de croissance et sanitaire</p>
<p>Le <b>sapin de Bornmüller/Turquie</b> (<i>Abies bornmullariana</i> Mattf.) Bonnes potentialités, à tester/installer en mélange <small>Adrien Bazin © CNPF</small></p>		<p>Préfère : sols non hydromorphes précipitations annuelles &gt; 750 mm xérophile (moins exigeant qu'<i>Abies alba</i>) Climat des peuplements observés : 8-11°C, ~ 800-1200 mm/an – Bon état de croissance et sanitaire</p>
<p>Le <b>cryptomérida du Japon</b> (<i>Cryptomeria japonica</i> D.) et ses mélanges, à réserver en diversification <small>Mireille Mouas © CNPF</small></p>		<p>Exige : sols profonds (&gt; 100 cm) précipitations annuelles &gt;1000 mm Climat des peuplements observés : 8-11°C, ~ 1050 mm/an - Bon état de croissance et état sanitaire moyen</p>
<p>Le <b>sapin de Céphalonie</b> (<i>Abies cephalonica</i> Loud.) et ses mélanges Bonnes potentialités, en mélange et diversification <small>Quentin Vanneste © CNPF</small></p>		<p>Préfère : sols ≥ 40cm, assez indifférent hors hydromorphie précipitations annuelles &gt;700 mm temp. moyenne annuelle : 7.5 – 15.5°C, sensible au froid, risque de gélivure Climat des peuplements observés : 11-13°C, 750-1000 mm/an - Bon état de croissance et sanitaire</p>
<p>Le <b>pin d'Alep</b> (<i>Pinus halepensis</i> Mill subsp. <i>halepensis</i>) Valorise des stations difficiles, potentiel, à tester en mélange Nouveaux tests dans l'Allier <small>Joël Perrin © CNPF</small></p>		<p>Préfère : sols ≥ 40cm, très grande amplitude de substrat précipitations annuelles &gt;500 mm (thermophile, tolère climat avec déficit hydrique marqué) Climat des peuplements observés : 11-13°C, ~ 850 mm/an - Bon état de croissance et sanitaire</p>
<p>Le <b>calocèdre</b> (<i>Calocedrus decurrens</i> L.) à tester en mélange Nouveaux tests dans la Loire <small>Camille Loudun © CNPF</small></p>		<p>Préfère : très grande amplitude de substrat précipitations annuelles &gt; 500 mm (tolère déficit hydrique estival) Climat des peuplements observés : 13°C, ~1050 mm/an Etat de croissance et sanitaire moyen</p>
<p>Le <b>cyprès de Lawson</b> (<i>Chamaecyparis lawsoniana</i>) résineux exigeant « climat maritime » A éviter en AURA <small>Mireille Mouas © CNPF</small></p>		<p>Exige : sols profonds (&gt; 80 cm) et frais précipitations annuelles &gt; 1000 mm 8.5-11°C Climat des peuplements observés : 8°C, ~ 785 mm/an Etat de croissance et sanitaire moyen</p>

Résultats de l'étude et fiches de synthèses prochainement sur le site [auvergnerhonealpes@cnpf.fr](mailto:auvergnerhonealpes@cnpf.fr)

Les webinaires organisés par la DRAAF et le CNPF sont à visionner sur <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/4-webinaires-mensuels-foret-et-changements-climatiques-r1187.html>

# Arrêté sur les matériels forestiers de reproduction

Les Matériels forestiers de reproduction (MFR) éligibles aux aides de l'État et de certaines collectivités, aux aides fiscales et aux dispositifs de boisements compensateurs après défrichement sont fixés dans chaque région par arrêté préfectoral. Cet arrêté définit les essences « objectif » ou « d'accompagnement », les provenances par essence et par grande région écologique, les normes dimensionnelles des plants et les densités minimales de plants à l'hectare devant être respectées pour prétendre en particulier à la plupart des aides publiques au renouvellement forestier. En s'appuyant notamment sur l'expertise technique et scientifique de l'INRAE, il vise à maximiser les chances de succès des opérations de plantation puis d'évolution favorable des peuplements en utilisant les MFR les plus adaptés. Il est ainsi garant d'une utilisation raisonnée des fonds publics. Des dérogations à ce cadre général sont cependant possibles. L'arrêté n° w24-001 du 2 janvier 2024 en vigueur en région Auvergne-Rhône-Alpes (<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/arrete-prefectoral-portant-sur-les-materiels-forestiers-de-reproduction-a1975.html>) sera prochainement révisé, après consultation de la Commission régionale de la forêt et du bois. Les évolutions proposées portent par exemple sur l'adaptation temporaire de certaines normes dimensionnelles pour la campagne de plantation



Graines de sapin de Nordmann.

© Pierre Locca

2024-2025, compte tenu des conditions météorologiques qui ont freiné la réalisation des chantiers lors de la campagne précédente, ou encore sur l'actualisation de la liste des cultivars de peupliers éligibles entre début juillet 2024 et fin juin 2026.

**Mathieu Metral**  
SERFOBE DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

## LES GRANDES FORÊTS COMMENCENT TOUJOURS



## PAR LES PETITES POUSSSES.

5 Caisses régionales pour une région :  
1 000 agences, 11 000 collaborateurs pour vous accompagner  
et répondre à vos besoins spécifiques, privés ou professionnels.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel Centre-est, Centre France, des Savoies, Loire Haute-Loire, Sud Rhône Alpes, sociétés coopératives à capital variable.  
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est. Siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or - 399 973 825 RCS Lyon. N° ORIAS : 07 023 262.  
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France. Siège social : 3 avenue de la Libération - 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9 - 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand. N° ORIAS : 07 023 162.  
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoies. Siège social : PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - 74985 Annecy Cedex 9 - 302 958 491 RCS Annecy. N° ORIAS : 07 022 417.  
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire. Siège social : 94 rue Bergson - BP 524 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - 380 386 854 RCS Saint-Etienne. N° ORIAS : 07 023 097.  
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes. Siège social : 12 Place de la Résistance - CS 20067 - 38041 Grenoble cedex 9 - 402 121 958 RCS Grenoble. N°ORIAS : 07 023 476.

Crédit photo : shutterstock



## Bourse foncière forestière de l'agglomération Grand Chambéry



Le morcellement de la propriété forestière rend difficile la gestion et l'exploitation des forêts. Afin de faciliter les ventes et achats de parcelles boisées des propriétaires qui le souhaitent, le territoire **Grand Chambéry l'agglomération** a mis en place une bourse foncière forestière basée sur la plateforme nationale LaForêtBouge, service gratuit pour tous les propriétaires de parcelles boisées.

[www.laforetbouge.fr/auvergnerrhonealpes/territoire/grand-chambery](http://www.laforetbouge.fr/auvergnerrhonealpes/territoire/grand-chambery)

**Une forêt privée très morcelée** : sur le territoire de l'agglomération Grand Chambéry, la forêt privée très morcelée, est détenue par près de 9000 propriétaires possédant chacun en moyenne 1,84 ha. La gestion et l'exploitation de cette forêt privée est de fait très compliquée.

**Une bourse pour massifier le foncier forestier** : l'objectif de la bourse foncière forestière est de faciliter la mise en relation entre propriétaires vendeurs et acheteurs, afin de limiter le morcellement et permettre une meilleure gestion forestière. La bourse permet ainsi de renforcer la **production** de bois, la **biodiversité** et l'**état sanitaire** des forêts.

Pour résumer, la bourse permet : d'**augmenter** la taille des unités de gestion, de **valoriser** et entretenir des forêts potentiellement productives mais inexploitées, de **favoriser** des propriétaires motivés.

**Un outil en ligne accessible à tous** : La Forêt Bouge est un outil simple et gratuit : vous êtes acheteur, indiquez vos critères de recherche et trouvez des parcelles à vendre ; vous êtes vendeur, faites connaître vos parcelles aux acheteurs potentiels en contactant le technicien du CNPF : Antoine Gerardin - 04 79 60 49 12 – 06 16 31 18 94 - antoine.gerardin@cnpf.fr

**Antoine Gerardin**

antoine.gerardin@cnpf.fr



## Retour sur la Fête du bois et de la forêt en Haute-Savoie

Les 28 et 29 septembre derniers s'est tenue la 6<sup>e</sup> édition de la fête du bois et de la forêt en Haute-Savoie **organisée par l'association «J'aime la forêt de Haute-Savoie» regroupant les principaux acteurs de la forêt privée et publique** : Union des Forestiers Privés 74 (Fransylva), ONF, CNPF, Communes Forestières, Institut de formation ISETA et présidée par François Charvin (UFP). **Cette édition a bénéficié d'un soutien remarquable des élus et des services de Grand Anancy Agglomération.**

La pluie du samedi n'aura pas empêché la mobilisation massive des élus locaux et des principaux acteurs forestiers régionaux. Accueillis par François Charvin (Président UFP 74), étaient notamment présents M. Hervé (Président COFOR, Sénateur), Mme Dozel (Vice-Présidente agriculture et forêt département 74), Mme Lardet (Présidente Grand Anancy), M. Leconte (Vice-président Grand Anancy en charge des forêts) et Mmes Bateau et Soleilhavoup (Présidente et directrice du CNPF), M. Nicot (ONF), M. Langlais (DDT74).

Depuis quelques années la forêt doit faire face à une situation de crise sans précédent avec un changement climatique impactant fortement la forêt haut-savoyarde et en particulier son essence reine l'épicéa, auquel s'ajoutent des attaques massives de scolytes. Cet événement a été l'occasion de sensibiliser les élus et le public aux inquiétudes quant à l'évolution des forêts à court terme mais aussi d'illustrer la richesse des services rendus par la forêt (paysage, accueil du public, biodiversité, protection...).

La météo ensoleillée du dimanche aura permis à petits et grands de profiter pleinement de cette fête forestière qui aura accueilli pas moins de 3 000 visiteurs venus rencontrer une trentaine d'acteurs de la forêt au travers de stands, découvrir le travail des exploitants forestiers avec la démonstration d'une dizaine d'engins, s'informer sur l'état des forêts lors de trois conférences... Tous seront repartis sensibilisés sur le travail nécessaire des forestiers pour le maintien d'une forêt saine et accueillante mais plus que jamais fragile.

**Agathange Schell**

agathange.schell@cnpf.fr

Pierre Thomas © Grand Anancy



*Discours de Madame Bateau, présidente du CNPF AURA.*

## La direction du CNPF en action auprès des politiques et des administrations

Dans le cadre des évolutions portées par le nouveau gouvernement et en phase de préparation du budget 2025, la présidente du CNPF Anne-Marie Bareaud et le directeur général Roland de Lary ont pu être entendus lors de **plusieurs rencontres au niveau national** : auditions sur le rôle des préfets auprès des établissements publics, enjeux de la valorisation des bois scolytés ou déperissant, échange avec la députée Dominique Voynet sur le thème « Europe et changement climatique », contact avec plusieurs députés et sénateurs pour la préparation de la loi de finances, négociation du futur programme national « valorisation des bois et territoires ».

## Les équipes du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes réunies dans le Pilat

Le 3 octobre dernier, Anne-Laure Soleilhavoup, directrice du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes réunissait les 72 agents de la délégation régionale pour un point annuel sur les sujets techniques et d'organisation : premiers retours sur les **appels à plan simple de gestion obligatoire adressés aux propriétaires de plus de 20 ha**, projet de nouveau cadre de **code de bonnes pratiques sylvicoles**, action de prévention et de défense contre les incendies de forêt, restitution des études réalisées par le CNPF AURA sur les potentialités du chêne rouge et le recensement des essences atypiques et rares en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette journée fut aussi l'occasion de visualiser les essais mis en œuvre avec le groupement des sylviculteurs du massif du Pilat pour le suivi de l'adaptation de diverses essences telles que chêne chevelu, chêne pubescent, hêtre d'Orient, pin maritime, robinier...

## Colloques CISyFE des 18 et 21 novembre 2024 : le CNPF et l'ONF proposent des approches d'adaptation de la sylviculture au changement climatique

A l'initiative du CNPF et de l'ONF, avec le concours financier de la DRAAF, deux colloques se sont tenus le 18 novembre à Lempdes (63) et le 21 novembre à Saint Ismier (38), réunissant 150 participants autour des résultats du programme CISyFE (Catalogue d'Initiatives SYlvicoles Face aux Evolutions climatiques). En présence le premier jour de Roland de Lary, directeur général du CNPF et de plusieurs administrateurs du CNPF, les conférences et ateliers ont permis aux gestionnaires et propriétaires forestiers d'échanger, sur la base de cas d'études, sur les modalités de sylviculture adaptative et de confronter les points de vue. Les résultats de ces travaux seront présentés dans le prochain Parlons Forêts.

## Journée filière bois 2024 dans le Rhône

Le 15 octobre dernier, le CNPF a accueilli, avec l'ASLGF du Mont Saint-Rigaud et Fransylva, le président et les élus du Département du Rhône lors de la journée annuelle du Département auprès de la filière Forêt-Bois. Cette année les élus du Département ont souhaité échanger avec la forêt privée sur le thème du morcellement et du regroupement de gestion. Le fonctionnement de l'ASLGF du Mont Saint-Rigaud, ses points positifs et ses difficultés, ont été présentés aux élus. La gestion irrégulière prônée par l'ASLGF a été illustrée sur le terrain tout comme la mutualisation des coupes grâce à la vente groupée organisée par l'ASLGF pour ses adhérents. **Une vingtaine d'élus du département et des collectivités locales étaient présents, Madame Monique Garon conseillère de centre du CNPF, ainsi que le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.**



*Manon Carre, technicienne CNPF, Mme Colette Darphin, première Vice-Présidente du Conseil départemental du Rhône en charge de la stratégie territoriale, l'agriculture, la ruralité et du développement rural.*

# Tradition et innovation aux Pépinières Sylvicoles du Haut-Forez

Situées à Saint-Bonnet-le-Château dans le département de la Loire à 850 mètres d'altitude et créées en 1886, les Pépinières Sylvicoles du Haut-Forez ont été reprises en 2019 par Pierre Locca, suite au départ en retraite de Daniel Genthialon.

Aujourd'hui, la pépinière emploie sept personnes, possède 15 ha de production, et produit 950 000 plants par an : 85% résineux et 15% feuillus. Les douglas et les mélèzes sont les essences majoritairement produites. Même si elle reste minime avec 60 à 70 000 plants produits annuellement, la part de plants en godets ne cesse d'augmenter.

Dans le contexte de changement climatique que nous connaissons, Pierre Locca constate une évolution de la demande « atypique » au cours de ces dernières années, tant par les professionnels que par les propriétaires forestiers eux-mêmes. Cela se traduit par une plus grande diversité d'essences vendues : de 10 essences il y a quelques années, **la pépinière en commercialise 25 à 30 aujourd'hui**, sans compter les arbres de haie en forte augmentation. La production d'essences « méditerranéennes » se développe comme les chênes chevelu et pubescent, les sapins de Bornmüller et de Céphalonie, ...

Du fait d'une demande croissante de ces essences, le pépiniériste va faire évoluer les techniques de culture, notam-

ment pour limiter les dégâts de gelées tardives et favoriser les reprises en plantation.

Il constate que des essences comme le pin laricio de Corse ou le cèdre de l'Atlas, même si elles ont déjà été introduites dans les années 2000, sont à nouveau très demandées, et probablement installées sur des stations où il y a peu « le tout douglas » était de mise ! Malgré cela, il constate que, de temps en temps, le choix des essences au reboisement reste encore dicté par le marché du bois. Ainsi, avec son BTS « gestion forestière » en poche, Pierre Locca n'hésite pas à apporter des conseils lors de la vente de plants comme par exemple une méfiance sur les effets de mode de certaines essences ; **ou encore à inciter au mélange d'essences.**

En ce qui concerne l'approvisionnement de graines, la récolte de l'année a été plutôt bonne pour les résineux, médiocre pour les feuillus sauf pour le chêne sessile. La disponibilité en graines de douglas s'est améliorée, en revanche il est très difficile de s'approvisionner en graines de calocèdre. L'offre de graines fluctue énormément d'une année à l'autre, et il est complexe pour les marchands grainier de faire du stock car la plupart des graines se conservent mal, et perdent en faculté germinative.

Comme en témoigne le nom de l'entreprise, les Pépinières Sylvicoles du Haut-Forez sont ancrées au territoire forézien, en conciliant à la fois son histoire et en se tournant vers l'innovation.

**Julien Blanchon**

julien.blanchon@cnpf.fr

Site internet : [pepinieres-sylvicoles.com](http://pepinieres-sylvicoles.com)



Pierre Locca, pépiniériste

Julien Blanchon © CNPF

## Vient de paraître



**UNE FORÊT, UN PROJET !**  
Guide pratique du forestier

Collection : Les guides  
du sylviculteur  
CNPF-IDF septembre 2024

Très complet et didactique, ce livre donne toutes les bases pour gérer durablement ses parcelles en intégrant le changement climatique, avec une forêt-exemple à suivre au fil des pages.

Disponible sur [librairie.cnpf.fr](http://librairie.cnpf.fr)

## France Nation Verte

Dans la continuité de France Relance et de France 2030, la filière forêt-bois a été retenue dans le cadre du programme d'aide national France Nation Verte, avec un volet dédié au renouvellement forestier.

L'objectif est de soutenir l'adaptation de cette filière pour assurer son rôle dans la lutte contre le changement climatique, tout en s'inscrivant dans une gestion durable. Ce dispositif vise à apporter un soutien financier aux propriétaires forestiers, publics et privés, pour renouveler, enrichir et améliorer leurs forêts.

Le dispositif repose sur trois volets d'action :

- la reconstitution des peuplements sinistrés (avec au moins 20 % de mortalité) par certains phénomènes abiotiques et biotiques, dont les scolytes,
- l'adaptation des peuplements vulnérables et dépérissants face au changement climatique,
- l'amélioration, l'enrichissement et la conversion de peuplements forestiers pauvres pour améliorer leur contribution à l'atténuation au changement climatique.

Les documents détaillant les critères d'éligibilité des peuplements, les travaux possibles et la fiche diagnostic sont disponibles sur le site du CNPF : <https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/gestion-durable-des-forets-privees/la-mise-eneuvre/les-differents-programmes-d-aides>

**Si vous êtes propriétaire de forêts potentiellement éligibles, il est conseillé**, le dépôt pouvant être complexe, de se faire accompagner par un gestionnaire agréé (dont le coût est pris en compte dans l'aide).

La demande de subvention doit être déposée sur la plateforme internet dédiée appelée CartoGIP (<https://connexion.cartogip.fr>). Tous les modèles de pièces justificatives sont disponibles sur la plateforme.

Le ministère a créé une messagerie ad hoc pour ce dispositif où les équipes de la sous-direction des forêts pourront répondre à vos questions : [fny-renouvellementforestier.dgpe@agriculture.gouv.fr](mailto:fny-renouvellementforestier.dgpe@agriculture.gouv.fr)

## Scolytes

Sur épicéas, les populations de scolytes ont continué à occasionner des dommages importants au cours de l'été 2024, cela malgré des conditions de végétation favorables à la forêt et une perturbation des cycles de l'insecte liée à la pluviométrie importante du printemps.

Les secteurs alpins et des montagnes de l'Ain sont donc à nouveau très impactés alors qu'à l'inverse sur le Massif Central, les dégâts sont en nette diminution.

Même si les cycles se sont décalés, deux générations d'insectes ont pu coloniser les arbres au cours de l'été et il n'est désormais pas rare de voir une 3<sup>e</sup> génération se développer en cours d'automne.

**En matière de prévention et de lutte, l'évacuation rapide des bois scolytés en dehors des massifs demeure la priorité. De plus, en secteur sensible, il convient de réaliser les éclaircies en dehors de la période de végétation, car celle-ci favorise l'installation et le développement de l'insecte.**

En parallèle, la montée en puissance des parasites et prédateurs des scolytes est en cours mais les conditions climatiques des saisons à venir resteront déterminantes même s'il est désormais bien clair que l'épicéa implanté à basse altitude est clairement condamné.

Source : Pôle Santé des Forêt AuRA



**Vous vendez  
votre forêt**



**DOMAINES  
ET FORETS**  
[www.foretsavendre.fr](http://www.foretsavendre.fr)

**A partir de 5 hectares, nous pouvons réaliser une estimation gratuite et confidentielle et vous faire bénéficier des conseils d'un professionnel de la transaction rurale et forestière depuis plus de 40 ans.**

**Profitez de notre réseau actif d'investisseurs et valorisez votre forêt à son juste prix.**

**[www.foretsavendre.fr](http://www.foretsavendre.fr)**

**☎ 06 11 75 20 10**  
**[contact@foretsavendre.fr](mailto:contact@foretsavendre.fr)**

## Une nouvelle coordination régionale

Bruno de Brosse ayant souhaité ne pas renouveler son mandat de président de l'union régionale Fransylva AURA, mes onze collègues m'ont confié le 25 juin dernier cette fonction de coordination de notre action en région en faveur des propriétaires forestiers privés. Pour moi, l'action de l'union régionale se caractérise par deux mots : **subsidiarité et synergie**.

- Subsidiarité, car il ne s'agit ni de faire ce qui se fait au niveau national, ni de doubler les actions conduites dans les départements par les syndicats de forestiers privés, mais d'agir là où la mutualisation des compétences et des moyens au niveau régional permet d'être plus efficace et efficient, et en particulier d'être pour nos partenaires régionaux l'interlocuteur représentatif des forestiers privés.
- Synergie, à la fois avec l'ensemble des douze départements et tous les acteurs de la filière forestière (CNPF, coopératives forestières, experts, ONF, communes forestières, ...), mais aussi de la filière forêt-bois.

Avec 531 millions de m<sup>3</sup> AURA est la première région française métropolitaine pour le volume de bois sur pied et la seconde pour la surface forestière (2,59 Mha). Ce capital s'accroît d'année en année car la filière ne mobilise qu'un tiers des 14,7 Mm<sup>3</sup> d'accroissement annuel des forêts. Certes, 60 % des forêts se situent en condition de montagne, mais cette sous-exploitation fragilise nos forêts face au changement climatique et prive la région d'un développement économique dans ses territoires ruraux et des emplois afférents.

Car renouveler nos forêts et les adapter au changement climatique constitue aujourd'hui un défi urgent qui doit

tous nous mobiliser. Le renouvellement des forêts sinistrées par des peuplements plus résilients est une condition sine qua non pour le maintien de la fourniture des biens et services attendus de la part des écosystèmes forestiers : l'atténuation du réchauffement climatique par le stockage de carbone, la préservation de la biodiversité et des sols, la régulation des ressources en eau et le maintien de leur qualité, la prévention des risques gravitaires en montagne (coulées de boue, avalanches, ...), la préservation de nos paysages, supports d'activités récréatives et touristiques, et la fourniture d'un matériau et d'une énergie renouvelables.

Les premiers, les forestiers privés doivent se mobiliser et regrouper la gestion de leurs parcelles en utilisant toute les formules à leur disposition, car s'ils détiennent 81 % de la surface forestière, ce qui représente 30 % du territoire régional, leurs propriétés sont le plus souvent morcelées.

Mais l'ampleur du défi nécessite trois prérequis :

- une politique publique volontariste et assumée en faveur de l'utilisation des bois locaux, et notamment des « bois de crise »,
- la formation et l'équipement des opérateurs forestiers, notamment des jeunes, tant pour la récolte des bois que pour la sylviculture,
- le maintien ou le retour à l'équilibre sylvocynégétique, car tout écosystème repose sur des équilibres, comme le savent les vrais écologistes.

Sans cela les propriétaires forestiers ne pourront mobiliser les moyens conséquents mis en place par l'État, la Région et certains départements pour le renouvellement de nos forêts (cf [www.simulateur.fransylva.fr](http://www.simulateur.fransylva.fr)). **Pas de renouvellement si les peuplements actuels ne trouvent pas une valorisation sur le marché et restent en place, ni si les opérateurs et matériels forestiers manquent pour les récolter, ni si les jeunes plants ne servent qu'à nourrir une population excessive de cervidés.**

Face à ce grand défi tout doit être fait pour faciliter et sécuriser l'action des opérateurs en forêt en simplifiant les différentes réglementations foisonnantes, souvent inapplicables sur le terrain. Les incohérences du Code de l'Environnement et du Code forestier, génératrices d'injonctions contradictoires, doivent être corrigées.

La vitesse du changement climatique nous invite à abandonner nos anciens logiciels pour aller vers une gestion adaptative des écosystèmes forestiers à laquelle nous invitent les scientifiques. Dans un monde en évolution de plus en plus rapide le statu quo n'est pas une option et nous devons en permanence innover et anticiper en nous appuyant à la fois sur les résultats de la recherche et les enseignements des expérimentations de terrain mises en place par nos prédécesseurs.



© DR

Nicolas de Menthère, président de FRANSYLVA AURA.

Nicolas de Menthère

Président de Fransylva Auvergne-Rhône-Alpes

# Le groupement forestier Le Gazot, de génération en génération

On attribue au Comte du Sablon, en 1872, les premières plantations forestières de douglas dans le département du Rhône, sur la commune de Claveisolles, dans le massif du Haut-Beaujolais. Le douglas était alors une essence de reboisement atypique puisque ce conifère fraîchement introduit en Europe n'était planté jusque-là que dans les parcs à des fins esthétiques. Non loin de là, sur la commune de Saint-Igny-de-Vers, le Groupement Forestier Le Gazot est fier de posséder une parcelle de deux ha sur laquelle on trouve encore 64 douglas dont les mensurations sont impressionnantes : chaque arbre mesure entre 50 et 60 mètres de hauteur pour une circonférence comprise entre 300 et 400 cm. « On ne connaît malheureusement pas exactement l'année de plantation, mais on peut la situer aux alentours de 1900 », nous indique Dominique Jonchier, le régisseur de la propriété. Ces arbres sont en excellente santé, leur houppier bien vert et dense. Certains gros bois de cette même parcelle ont été exploités les années précédentes, parfois pour répondre à des commandes exceptionnelles. Certains seront exploités les années à venir, d'autres conservés pour l'histoire. Il est à noter qu'une régénération naturelle importante est présente sous ces géants du Haut Beaujolais.

« Fin 19<sup>e</sup>, dans le Haut-Beaujolais, sur les terres agricoles abandonnées, on plantait essentiellement du sapin pectiné, l'essence reine. Beaucoup de propriétaires étaient réticents à planter du douglas, car cette essence était méconnue », explique Dominique Jonchier.

Cependant, dans les archives du propriétaire, on trouve trace d'une plantation qui n'était pas le fruit du hasard, entre 1880 et 1889, sur une surface de 24 ha, de plants de sapin pectiné, épicéa commun et douglas (à une densité de 10 000 plants par ha, soit 1m x 1m).

Au-delà de ces parcelles remarquables de par leur ancienneté ou leurs caractéristiques dendrométriques, l'histoire de leur propriétaire est intéressante à plus d'un titre. Le GF le Gazot (152 ha sur sept communes du Haut Beaujolais aujourd'hui) a été formé à partir d'une propriété familiale vieille de plus de 140 ans, constituée à partir de parcelles forestières et d'achats fin 19<sup>e</sup>-début 20<sup>e</sup> de parcelles agricoles aussitôt plantées en résineux après leur acquisition. Cette propriété a été scindée en deux dans les années 1920 pour des raisons successorales puis a pu être regroupée et finalement transformée en groupement forestier familial



Jean-Marc Levrold © CNPF

Côme Rubellin et Dominique Jonchier.

fin 1998, pour éviter le partage successoral et faciliter la gestion et l'exploitation de l'ensemble. Autre particularité, Dominique Jonchier est le régisseur de la propriété à plein temps depuis 38 ans. Il assure le suivi du PSG, les travaux forestiers, les relations avec les acheteurs. Enfant du pays, de formation horticole, bûcheron après la tempête de 1982, il travaille main dans la main avec la famille Rubellin depuis 1986. Avec Marc Rubellin puis Michel et désormais Sébastien, les gérants successifs du GF, la philosophie a toujours été la même : gérer les peuplements en futaie irrégulière, travailler au profit de la régénération naturelle. La tempête de 1999 a causé de très gros dégâts et temporairement modifié les objectifs de gestion. Des plantations ont été effectuées avec différentes essences (mélèze d'Europe et du Japon, cèdre de l'Atlas, sapin de Nordmann, pin laricio) avec plus ou moins de réussite. Pour continuer dans le sens du traitement en futaie irrégulière et en prévision de l'avenir, le GF a adhéré dès sa constitution en 2016 à l'ASLGF du Mont Saint Rigaud initiée par le CNPF (cf *Parlons Forêts* n° 25). Aujourd'hui, l'avenir est assuré avec Côme Rubellin, qui, à 19 ans, poursuit actuellement des études forestières. Il est trop tôt pour savoir s'il assurera plus tard la gestion de la propriété, mais un forestier dans la famille n'est pas pour déplaire à ses parents, oncles et grands-parents, ni au régisseur actuel !

Propos recueillis par Jean-Marc Levrold, CNPF

Journal réalisé par

Avec le concours financier du



CNPF Auvergne-Rhône-Alpes



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain